

MARS 2018



PEGC Académie de Rennes



SNUipp-FSU



LES ENSEIGNANTS, ACTEURS
DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE



CONTACT PEGC Rennes

Rue général Dubail

56100 LORIENT

Odile Marchal

06 65 12 25 77

odile.marchal@snuipp.fr

Nouveau

Lettre électronique nationale :

(SNUIPP-FSU) PEGC
infos nationales

Premier envoi le
26/01/18 dans
la messagerie
professionnelle.

Dans certaines académies dont la nôtre, elle n'est pas arrivée. Nous contactons le ministère pour y remédier. Si vous souhaitez la recevoir, faites nous parvenir votre mail perso.

Lorsque nous préparons un bulletin, le nombre de page est fixé. Nous devons ensuite sélectionner les sujets à traiter qui soient au plus près des attentes des lecteurs mais aussi de l'actualité.

Mais avec le rythme effréné des annonces sur l'école (cartes scolaires parfois destructrices, réforme du baccalauréat, de l'apprentissage, de l'accès à l'université...), la fonction publique et bientôt les retraites, il nous a fallu faire des choix. Pourtant, concernant l'éducation nationale, toutes les réformes imposées sans concertation avec les professionnels qu'ils soient enseignants ou chercheurs reconnus, sont des cercles sécants et leurs intersections sont les objectifs politiques, financiers visés de longue date par le gouvernement.

Ce gouvernement se plaît à dire qu'il fait tout ce qu'il dit. Pourtant, en ce début d'année 2018, 5 millions de fonctionnaires et de nombreux retraités ont découvert à leur dépend qu'il s'agissait d'une contre vérité. N'ont-ils pas vu leurs salaires et pensions diminuer ? Ne devaient-ils pas avoir une augmentation de leur pouvoir d'achat comme annoncé et répété à de nombreuses reprises par M Macron ? Le report du PPCR pour 2018, qui relève d'un mépris total pour les fonctionnaires, n'apportera aucune embellie.

Ce gouvernement fait le pari que la course du temps qu'il engage lui permettra de gagner le match. Eh bien non ! Cette course du temps montre aussi l'extrême fragilité des décisions annoncées.

Le Président, qui en ce début d'année, appelle toutes et tous à s'engager devrait déjà reconnaître l'engagement, la valeur des agents de la Fonction publique qui chaque jour ont à cœur le bon fonctionnement des services publics.

Pour les défendre, pour conforter le rôle de la Fonction publique, la FSU appelle toutes et tous les agents de la fonction publique à manifester le 22 mars 2018.

Ne soyons pas spectateurs mais acteurs de notre rôle, de nos statuts et de la fonction publique que nous voulons. Soyons toutes et tous dans la rue le 22 mars !

Odile Marchal

Adhérez en ligne !!!

<https://adherer.snuipp.fr>



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

adherer.snuipp.fr



PEGC, état des lieux dans l'Académie de Rennes

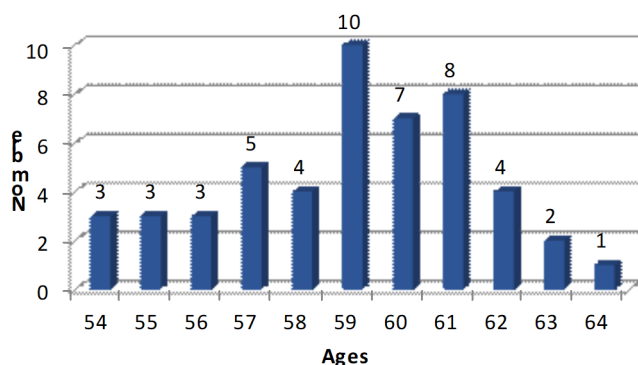
(source : EPP - Octobre 2017)

Départs en retraite

Du 1er septembre 2016 au 1er septembre 2017, 27 PEGC partent en retraite. Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne retraite !

	Octobre 2017	Octobre 2016	Octobre 2015	Octobre 2014	Octobre 2013
Hors Classe	0	0	1	5	7
Classe EX	50	67	85	85	99
Total PEGC	50	67	86	90	106

PEGC en activité (octobre 2017)



Tous les PEGC en activité de notre académie sont Classe Exceptionnelle, pour une moyenne d'âge de 59 ans.

La majorité d'entre eux enseignent en sections : Techno (44 %), Lettres Anglais et Lettres Hist-Géo (38%), Math-Physique (18%).

N'hésitez pas à nous contacter pour votre situation.

Le Groupe de travail PEGC de Janvier 2018 (par téléphone)

- Les avancements d'échelons : ils ne concernent que des collègues classe exceptionnelle. Ils sont automatiques et se font à l'ancienneté. Pour l'année 2017-18, 1 collègue a été promu au 3^e échelon, 4 au 4^e échelon et 4 au 5^e échelon.

- Le mouvement inter-académique : aucune demande de sortie, ni d'entrée pour notre académie.



Concernant l'avancement d'échelon pour 2017/2018, les mesures PPCR de septembre 2017 ont permis à 25 sur 29 promouvables, de gagner du temps sur leur promotion. Pour les 4 autres, la date de promotion antécédente au PPCR étant au 01/09/2017, n'ont pu bénéficier de la réduction de temps de passage d'échelon.

32 % sont aujourd'hui au 5^eme échelon de la Classe Exceptionnelle.

A vu de ce constat, le report d'un an des mesures PPCR de septembre 2018 est inacceptable.

La FSU a sollicité une avancée du rendez-vous salarial de la Fonction Publique prévue en octobre 2018 pour le mois de mars.

Dans l'académie de Rennes, 44 % des PEGC actifs sont syndiqués. Même si une statistique sur un faible nombre n'est pas très représentatif, ce pourcentage montre bien l'attachement des corps PEGC de RENNES aux valeurs de la FSU et du SNUipp, ainsi que de la reconnaissance du travail effectué par les militants et élus. Rappelons que seul, le SNUipp-FSU s'adresse aux PEGC, soit par des publications spéciales PEGC, « Les PEGC, le collège » au niveau national envoyé à tous les PEGC syndiqués ou non, soit (depuis janvier 2018) par des lettres électroniques ciblées PEGC. Seul, le SNUipp-FSU a une page dédiée aux PEGC sur le site syndical : <https://www.snuipp.fr/pages/pegc>

Les cotisations des syndiqués servent entièrement à couvrir les frais engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone,...

Sans cotisations, le syndicat ne peut plus fonctionner.

Alors, rejoignez-nous et adhérez au SNUipp-FSU !

66 % de la cotisation déductibles des impôts (En cas de non-imposition, un crédit d'impôt est accordé).

DNB 2018

Textes de référence :

BO N° 1 du 4 janvier 2018

Arrêté du 27-11-2017 - J.O. du 29-11-2017

Note de service N° 2017- 172 du 22 décembre 2017

Ci-dessous les nouvelles modalités d'attribution du DNB. Celles de 2017 sont mises en bleu, en italique et entre parenthèses pour comparaison.

Pour obtenir son brevet, l'élève doit obtenir **au moins 400 (350) points sur 800 (700)**.

Le DNB 2018 reste basé sur les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*sans changement*), et sur 5 (2) épreuves terminales qui ne comportent **plus de thématique commune**.

Les compétences du socle : 400 points

Maîtrise insuffisante : 10 points

Maîtrise fragile : 25 points

Maîtrise satisfaisante : 40 points

Très bonne maîtrise : 50 points

Points supplémentaires

Peuvent s'ajouter les points obtenus pour un enseignement facultatif (*de complément*) que le candidat a suivi :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;

- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

L'enseignement facultatif est au choix : « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langues et cultures régionales » ou « langues et cultures européennes » ou « découverte professionnelle » (pour les candidats ayant effectué leur scolarité en classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel).

Le bilan de fin de cycle 4 est transmis au jury du diplôme national du brevet dans les conditions fixées par le recteur d'académie.

Calendrier des épreuves écrites (Métropole, session normale)

Jeudi 29 juin 2018 :

- Français de 9 h à 13 h15
- Mathématiques de 14 h 30 à 16 h 30

Vendredi 29 juin 2018 :

- Hist-Géo-EMC de 9 h à 11 h
- Sciences de 13 h 30 à 14 h 30

Cinq épreuves obligatoires

400 (300) points :

- ♦ **Une épreuve écrite de français sur 100 (50)points d'une durée de 3 heures.**

Epreuves	Points	Durées
Travail sur un texte littéraire et éventuellement sur une image	50 (20) points	1 h 10 (1h)
Dictée	10 points	20 min (30)
Rédaction	40 (20) points	1 h 30

- ♦ **Une épreuve écrite de mathématiques sur 100 (50) points d'une durée de 2 heures.**
- ♦ **Une épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 50 points d'une durée de 2 heures.**
- ♦ **Une épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, (2 disciplines sur 3) : sur 50 points d'une durée d'1 heure : 2 fois 30 minutes (2 heures).**
- ♦ **Epreuve orale : Soutenance d'un projet 100 points d'une durée de 15 minutes.**

Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;

Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

Cette épreuve permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de **l'enseignement d'histoire des arts**, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats.

Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'épreuve est située durant une période comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites de l'examen.

Rentrée 2018 dans l'académie de RENNES**Le compte n'y est pas ! (voir déclaration CTA)**

Pour 2018, 572 élèves de plus seraient attendus en collège dont seulement 40 dans le public.

Depuis 2016, la progression des effectifs dans le second degré privé est supérieure à celle du public.

En 6 ans, la progression des effectifs dans le public représente 26,59 % de la progression totale (public et privé). Ce constat ne peut être dissocié des fermetures, annonces de fermetures touchant 6 collèges publics depuis 2 ans!

Dans le public, les prévisions 2018 au niveau académique montrent une dynamique démographique en baisse (-2 466 dans le 1er degré, + 40 en collège, - 152 en lycée, - 43 en LP). Cependant, les évolutions sont très disparates entre les départements. Dans le 35, les effectifs continuent à grimper ; dans le 56, ils ont à peu près stables. Les baisses sont surtout constatées dans les deux autres départements et plus particulièrement dans le 29.

La dotation globale pour l'académie est de 0 poste avec un redéploiement des postes entre départements.

Dans le second degré, la suppression des ETP* postes sont compensées au budget par des HSA (il en est de même pour les autres académies).

Ventilations des ETP* par département				
	22	29	35	56
1er degré	- 19	- 24	+ 47	- 4
2d degré	- 21,5	- 40,25	+ 23	+ 7,25
Documentalistes	0	0	0	0
CPE	0	0	0	0
Pers de santé	0	0	0	0
Pers de direction	- 1	- 1	+ 2	+ 1
Pers administratifs	- 4			

* *Emploi équivalent Temps Plein = 18 heures sur 36 semaines*

Rentrée Collège 2018 dans l'académie de RENNES

	Collèges			SEGPA			ULIS		
	Effectif	ETP postes	ETP HSA	Effectif	ETP postes	ETP HSA	Effectif	ETP postes avec classes relais	ETP IMP
22	- 40	- 5,5	+ 1,5	- 11	+ 1		+ 11	+ 2	+ 0,17
29	- 236	- 19,75	+ 1,75	+ 16	- 1		+ 12	+ 1	+ 0,17
35	+ 250	+ 16	- 1	- 29	+ 1,5		+ 46	+ 1	+ 0,17
56	+ 3	+ 6,25	+ 0,75	- 6	- 2		+ 24	+ 2	+ 0,17
Total	- 23	- 3	+ 3	- 30	- 1,5	- 5,1	+ 93	+ 6	+ 0,68

Avec la perte de salaire, les DHG en baisse dans les collèges, les fermetures de classe dans le primaire, les perspectives de chute des volumes horaires au lycée, la promesse de confier le recrutement des enseignants aux chefs d'établissement, la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur, 2018 commence là où on était resté en 2012. Un petit air de déjà vu, comme d'ailleurs tout ce qu'impose le ministre dans les réformes qu'il entame, celles là même qui n'étaient pas passées quant il était directeur de la Dgesc, la division la plus importante du ministère en charge de l'enseignement scolaire, de 2009 à 2012 .

Des effectifs chargés dans les classes, une offre de formation qui se réduit, des collèges publics qui ferment, des libertés accordées aux collèges privés dans la mise en œuvre de la réforme sont des signaux qui n'échappent pas à certaines familles. Depuis 2013, la progression des effectifs en collège est en nette défaveur pour les collèges publics qui ne portent que 26% de la progression globale sur les 2 réseaux.

CTA du 25 janvier 2018Déclaration de la FSU

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études sont formelles et le gouvernement en est conscient puisqu'il a décidé de dédoubler les CP en REP+ et en REP. Puisqu'il est avéré que la réduction des effectifs par classe est un facteur de réussite, la FSU demande que toutes les classes de l'académie, en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire puissent en bénéficier : pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 en éducation prioritaire. Les documents du CTA font état pour le 1^{er} degré d'une baisse démographique dans l'académie. Mais l'éducation nationale doit-elle accompagner cette baisse ou même la renforcer en ne donnant pas aux départements les moyens d'être attractifs pour les jeunes ménages et de fonctionner correctement ?

Quels seraient les effectifs de l'académie, si l'éducation nationale avait fait le pari du développement du service public d'éducation sur les territoires où il est absent ?

Quels seraient aussi les effectifs de l'académie si les effectifs des élèves de moins de trois ans n'avaient pas été divisé par 2 depuis 2005 sur l'impulsion des politiques départementales ou rectorale visant à limiter la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans le public mais faisant le choix de laisser l'enseignement catholique prospérer et se développer en accueillant librement ces élèves et en captant ainsi des flux d'élèves ? **Les chiffres que vous présentez ne sont pas seulement un phénomène démographique, ils sont aussi les conséquences de votre politique. Mais ce sont les écoles qui vont devoir les assumer.**

La commission Mathiot a rendu hier son rapport pour réformer le bac et le lycée. Ces orientations seront sans nul doute reprises par le Ministre tant elles font système avec les réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la mise en place de ParcoursSup et du plan étudiant. **Sans jamais le dire, le gouvernement organise avec ce train de réforme une sélection sociale des élèves de la troisième jusqu'aux études supérieures.**

Promouvoir l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle en lycée professionnel qui forme tout autant par alternance, c'est écarter une partie

des jeunes des milieux populaires des poursuites d'étude jusqu'au bac ou au BTS, une contradiction que l'académie aura à gérer. Sélectionner les bacheliers à l'entrée de l'université au regard d'attendus et de lettre de motivation, c'est exiger des jeunes de faire les bons choix de parcours dès la classe de seconde, c'est attendre d'eux qu'ils valorisent leur profil pour être mieux classés, c'est les encourager à être raisonnables dans leur choix d'orientation. (...)

Les choix du gouvernement marquent une rupture avec des années de démocratisation des savoirs et de l'élévation des qualifications de tous les jeunes. Les mobilisations interfédérales du 1^{er} février avec les organisations de la jeunesse, la grève dans le second degré à l'appel du SNES-FSU et de la CGT le 6 février exprimeront les résistances à cette politique pour l'école et l'exigence de moyens pour le service public d'éducation.

La suppression de 2 600 emplois de stagiaires au budget, se traduit dans l'académie par une suppression de 51 emplois dans le second degré et des heures supplémentaires toujours plus nombreuses dans les DGH. **Si la croissance démographique ralentit temporairement, les collèges et lycées publics ont gagné plus de 15 500 élèves depuis 2008, avec un solde net de 395 ETP créés. Il en faudrait aujourd'hui entre 640 et 840 pour retrouver le taux d'encadrement de 2008.** (...)

Pour finir Monsieur le Recteur, la FSU vous alerte une nouvelle fois sur les écarts territoriaux qui se creusent dans l'académie. L'action publique que vous incarnez pour l'Etat doit avant tout prévenir les inégalités territoriales et contribuer au développement de tous les territoires avec une présence volontaire des services publics. Hélas, les cartes d'emploi pour les Côtes d'Armor et plus encore pour le Finistère qui perdrait à la rentrée 70 ETP tous corps confondus ne sont pas de nature à conforter les familles à s'y installer. Les mobilisations contre la fermeture du LP de Plouhinec révèlent combien nos citoyens sont partout attachés à la présence des services publics. La FSU votera résolument contre cette fermeture.

Action publique 2022 : vous avez dit « modernisation » ?

A travers le programme « Action Publique 2022 », le gouvernement use et abuse du vocable de la modernisation pour justifier l'accélération d'une gestion néo-managériale des services publics, des suppressions de postes et une réduction du périmètre du service public au détriment des solidarités collectives. Où est la modernité quand le coup de rabot tient lieu de politique, quand l'obsession comptable et le dogme selon lequel le privé ferait mieux que le public sont la boussole des politiques menées ? Ce moment de débat ouvert par le gouvernement doit être l'occasion pour les personnels de démontrer et d'expliquer qu'ils sont, eux, les véritables « modernes », eux qui, au quotidien, assument les missions d'intérêt général, sont les experts de leurs métiers et savent les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers.

Action Publique 2022, c'est quoi ?

Lancée mi-octobre par le Premier ministre, la consultation « Action Publique 2022 » entend « réinterroger » l'action publique pour la transformer. Il s'agit d'aboutir d'ici 2022 à 60 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques et à la suppression d'environ 120 000 emplois de fonctionnaires (70 000 dans la Territoriale, 50 000 dans la FP d'Etat). Une lettre de mission du Premier ministre en date du 26 septembre 2017, fixe un triple objectif : améliorer la qualité des

services publics, moderniser l'environnement de travail des agents et... réduire les dépenses publiques !

" Où est la modernité quand le coup de rabot tient lieu de politique, quand l'obsession comptable et le dogme selon lequel le privé ferait mieux que le public sont la boussole des politiques menées ? "

« Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de réduction de la dépense publique impliquent de revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'État, les

opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale.» Il est clairement précisé les domaines à réformer : périmètre des politiques publiques dont chaque ministère a la charge ; suppression de chevauchements de compétences, transfert possibles entre collectivités, au secteur privé, voire abandon de missions; augmenter le nombre de contractuels, développer la rémunération au mérite, "simplifier" les instances représentatives, lancer un "plan de départs volontaires", économies durables et structurelles ; pistes d'amélioration de la qualité du service.

Dans ce cadre, un comité Action Publique 2022 (CAP22) est également chargé d'auditions multiples et remettra un rapport *d'ici la fin du premier trimestre 2018*. Ce comité est composé d'économistes du FMI ou d'experts anciennement membres de la commission Attali créée en 2008 par N. Sarkozy. Que du neuf !



<http://www.fsu.fr/La-FSU-et-le-forum-Action-publique-2022.html>

Convergence Nationale

des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics

**La FSU
est partie prenante
de la Convergence.**

Les services publics sont un élément fondamental de notre histoire commune. Les collectifs de la Convergence, les coordinations et de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques portent le combat pour conserver, défendre, développer et améliorer les services publics depuis de nombreuses années.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux services publics par le biais d'une opération « d'expertise et de consultation » intitulée CAP 22 (comité action publique 2022) ainsi que d'un « grand forum de l'action publique » d'ici mars 2018. Son objectif annoncé : réduire le champ du service public, supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, développer l'emploi précaire, économiser 60 milliards d'euros.

Pour légitimer ces choix le gouvernement va mener une consultation informatique et des pseudos débats sur l'ensemble du territoire.

La Convergence, décide d'engager une véritable enquête et un débat populaire sur les services publics avec au cœur le questionnement suivant :

Au 21ème siècle, dans une société socialement et écologiquement fragilisée, à quels besoins doivent répondre les services publics, comment la population juge leur évolution, qu'est-ce que pour les salarié-e-s, les citoyen-ne-s, les élu-e-s, une gestion efficace des services publics ?

Nous vous remercions d'accepter de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire suivant (avec possibilités de choix multiples dans certains cas) sur :

<https://goo.gl/forms/AueO6evgleFrDepR2>

Face un véritable pilonnage réformateur sans consultation des principaux acteurs, nous devons nous faire entendre!

C'est ensemble dans l'action que nous pouvons réussir.

Les mesures gouvernementales contre la Fonction publique, l'Éducation nationale (cartes scolaires, réforme du Bac, apprentissage, Parcours SUP), la formation professionnelle et les mesures pour les retraités vont rendre les rentrées à venir plus que difficiles.

Parce qu'il est indispensable de construire les actions dans la durée pour gagner, le SNUipp et la FSU initient de nombreuses actions sous des formes variées. Entre autres :

- **Le 30 janvier :**

le SNUipp-FSU avec le groupe des 9 a appelé les retraités à participer à la journée de mobilisation des personnels des EPHAD qui revendiquent les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

- **En janvier:**

la campagne de cartes de vœux à adresser au président de la République pour dénoncer la hausse de la CSG de 1,7 point sans compensation qui amputera le pouvoir d'achat de 60 % des retraités.

- **En février :**

- La FSU lance une pétition électronique pour exiger un service de médecine de prévention de qualité sur: <https://sante-au-travail.fsu.fr>
- Semaine de mobilisation carte scolaire 1er degré avec les collectifs « maternelle en danger » et « Défense de l'Ecole rurale »

- **Mardi 6 et Mercredi 7 février :**

Journées de grève et de manifestations dans le second degré pour protester contre les suppressions de postes, contre la dégradation de nos conditions de travail (classes surchargées ...) et parce que tout le système éducatif est fragilisé par les mesures Blanquer, de la maternelle au supérieur.

Malheureusement peu de mobilisations des collègues.

- **Le 22 mars :**

Pour protester notamment contre les annonces du gouvernement sur la réforme de la fonction publique, sept fédérations de fonctionnaires rejoignent la FSU qui appelle à une journée de grève et de mobilisation pour exiger :

- une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle augmentation du pouvoir d'achat,
- la revalorisation des carrières,
- la suppression de la journée de carence,
- des moyens permettant aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.



Au 1er janvier 2018, le salaire net des fonctionnaires (hors primes et avancement) a baissé (de 20 € en moyenne), créant une nouvelle perte d'achat. Cette diminution est due à l'augmentation du taux de cotisation pour la pension civile (de 10, 29 % à 10,56 %) et à l'augmentation de la CSG de 1, 7 %, qui n'est compensée que par une indemnité compensatrice de 1,6702 %.

Attention, en 2019, le montant sera fixe et immuable quelle que soit l'évolution de carrière et de salaire de l'agent (promotion d'échelon, avancement de grade, primes diverses). (Plus de détail dans le bulletin national « Les PEGC, le collègue » de mars 2018)

En collège et lycée, les enseignant-e-s allemands sont payé-e-s 56 % de plus que leurs collègues français.

Ouverture de l'espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP)

À partir du 1er février 2018, le service des retraites de l'État ouvre sur internet l'espace numérique sécurisé des agents publics : ensap.gouv.fr.

Cet outil intègre également vos activités relevant d'autres régimes de retraite.

- **À partir de 45 ans**, l'ENSAP vous permet d'effectuer des simulations sur votre fin de carrière avec la possibilité de faire varier les trois critères suivants : quotité de temps de travail, indice cible et date de départ. À ce niveau, les bonifications ne sont pas intégrées dans le calcul : bonifications pour enfants, pour services hors d'Europe, etc.
- **À partir de 55 ans**, un simulateur vous propose une évaluation du montant de votre future pension, incluant l'ensemble des bonifications. Votre compte individuel de retraite a en effet été complété par votre service de gestion dans le cadre de la préparation de l'estimation indicative globale (EIG).

Le portail ENSAP, accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone **ouvrira à terme un accès à l'espace rémunération**, permettant de consulter les bulletins de paye.

Pour se connecter, créer votre espace personnel avec N° de SS et code personnel.

Plus de détail sur :

<http://www.education.gouv.fr/pid34327/la-retraite-des-personnels-de-l-education-nationale.html>



Le fossé entre riches et pauvres atteint des sommets dans l'Hexagone. Les 1% les plus riches ont obtenu, à eux seuls, 22% des richesses produites en 2017, alors qu'ils n'en possédaient que 17% il y a 10 ans.



Sur les 20 dernières années, la fortune totale des plus grandes richesses françaises a été multipliée par 12 alors que le nombre de personnes pauvres a augmenté de 1,2 million.

Et ça ne devrait pas aller en s'améliorant... Cette "tendance à l'accroissement des richesses [...] devrait s'accroître davantage encore à la suite de la dernière réforme fiscale du gouvernement qui profitera aux plus aisés", indique l'Oxfam.

Elections Professionnelles 2018 (décembre) dans la fonction Publique

Nos effectifs diminuant, il est plus que jamais nécessaire d'être solidaires et bien représentés !

Elles revêtent une grande importance, parce qu'elles déterminent les représentants des différentes instances (CAPA, CTA, CTM), qui défendent l'ensemble de la profession, mais aussi chacun(e) dans le déroulement de carrière (promotions, mutations, etc.). Enfin, ces élections doivent permettre au SNUipp et à la FSU de disposer des moyens humains militants pour assurer la défense du service public d'éducation et la défense des personnels au niveau local et national.

Résultats PEGC Académie de Rennes	élections professionnelles 2011 cliquez, votez	ÉLECTIONS 2014 PROFESSIONNELLES 27 novembre - 4 décembre CLIQUEZ-VOTEZ	SNUipp FSU PEGC 2018
Participation PEGC	52,90 %	54,84 %	100 % ? *
Voix SNUipp-FSU	86,42 %	100 %	100 % *
Nombre de sièges CAPA	3 sur 3	2 sur 2	2 sur 2 *